

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 4/2022

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Séance du **31 mars 2022**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

L'an deux mille vingt-deux, le **trente et un mars**, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants : M. Christian PELTIER

Excusés : M. Jean-Pierre BONNAUD

Absents :

Date de convocation : 24 mars 2022

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Objet : Affectation des résultats 2021

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement :

- Résultats de l'exercice : - 3 644.74 €
- Résultats antérieurs reportés : + 4 341.18 €

Soit un total de : + 696.44 €

Résultat d'investissement :

- Résultats de l'exercice Budget principal : - 154 892.49 €
- Résultats antérieurs reportés Budget principal : + 102 526.61 €

Soit un total de : - 52 365.88 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

Le comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement :

- compte 002 : + 0.00 €

Investissement :

- compte 001 : - 52 365.88 €
- Compte 1068 : + 696.44 €

Affichée le

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,
Alain BUJADOUX